



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 20 mars 2026

DELIBERATION 12 ADM – Désignation des délégués au SIVU DU MASSIF DU PIBESTE-AOULHET

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **16 mars 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme CABANNE, M. COMBES, Mme CASTERES, M. CRIADO, Mme COURADET, M. LABRUYERE, Mme DUCOS, M. PIQUEMAL

Absents : 0

Pouvoirs donnés : 0

Secrétaire de séance : M. Thibaut LORiot DE ROUVRAY

DELIBERATION 12 ADM – Désignation des délégués au SIVU DU MASSIF DU PIBESTE-AOULHET

En application de l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite du renouvellement du conseil municipal, le mandat des délégués de la commune au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) DU MASSIF DU PIBESTE-AOULHET auquel adhère la commune, a pris fin ;

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient donc d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui pourront remplacer les titulaires en cas d'impossibilité pour ce dernier d'être présent aux réunions du comité de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De nommer Messieurs Pierre DEMASLES et Christophe CRIADO en tant que délégués titulaires, et Madame Anne-Marie CABANNE et Monsieur Thibaut LORIOT DE ROUVRAY en tant que délégués suppléants.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance
T. LORIOT DE ROUVRAY**



Le 23 mars 2026

**Le Maire,
JC. BEAUQUESTE**

